Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 022-200061463-20251217-15_08_2025_CM-DE

Département des Côtes d'Armor
Commune de Binic - Étables-sur-Mer

Date de convocation : 11 décembre 2025

Délibération du conseil municipal de la séance du 17 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 17 décembre à dix-huit heures, le **Conseil Municipal de Binic-Etables-sur-Mer**, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique salle d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Etables-sur-Mer, sous la présidence de **Monsieur Paul CHAUVIN, Maire**.

Présents : CHAUVIN Paul, Maire, BERTRAND Gilbert, Maire délégué, MITNIK Laure, LUTZ Hélène, TREUSSARD Jean-Michel, CHORIN Aurélia, LEBRUN Kévin, MICHELET Guy, GALLO-BELLEIN Dominique, Adjoints, WERNER Elisabeth, LERAY Marie-Françoise, PENVEN Christine, DONNET Alain, ROUSSEAU Gilles, LECH'VIEN Catherine, MEUNIER Myriam, LAGOUTTE Jean-Yves, SEGUR Aude, MACHET Bernadette, AVRIL Michel, DARCHE Patrice, BARBIER-CUEIL Guillaume, LEGER Michel, ESCANDE Bernard, Conseillers Municipaux.

Absents et représentés : PANDOLFO Chantal (pouvoir à BELLEIN-GALLO Dominique), BEZELY Olivier (pouvoir à BERTRAND Gilbert), LARUPT Erwann (pouvoir à MACHET Bernadette), QUERRE Sophie (pouvoir à BARBIER-CUEIL Guillaume), VIDEMENT Sylvie (pouvoir à LEGER Michel)

Absent : MOBUCHON Nathalie, NAFFRECHOUX Yannick, BOUE Jean-François, COLLIN Yannick.

Secrétaire de séance : SEGUR Aude

Secrétaires auxiliaires : THEBAULT Yann DGS, Emmanuelle JAOUEN DGSA et Sylvie JANSEN DST de la Mairie de Binic-Etables-sur-Mer,

Nombre de conseillers en exercice :	**33**
Nombre de présents :	**24**
Nombre de votants :	**29**

◆◆◆◆◆◆◆

Délibération n° 15-08-2025-CM : Vente du presbytère d'Etables-sur-Mer

Le presbytère d'Étables-sur-Mer, inoccupé depuis la fin du bail qui liait la commune à l'association diocésaine jusqu'au 31 décembre 2024, a fait l'objet d'une délibération du conseil municipal autorisant sa mise en vente par la procédure notariale « Immo-Interactif », confiée à l'étude Frétigné, Bosquet et Idasiak.

La première offre possible avait été fixée à 327 000 €.

Les modalités prévoyaient notamment :

- Un mandat exclusif de 8 semaines à compter de la réservation de la salle des ventes en ligne.
- L'élaboration d'un dossier de vente complet comprenant les diagnostics, certificats, descriptifs et titres de propriété.
- La réception des offres d'achat en ligne, en temps réel et en toute transparence pendant 24 heures. Cette dernière s'est tenue du 24 novembre à 16h au 25 novembre à 16h.
- L'acceptation de la meilleure offre par le conseil municipal.

14 dossiers ont reçu l'agréement permettant de participer aux enchères et ont pu se porter candidats à l'acquisition. Les offres de prix les plus élevés sont : 532 000€ ; 522 000€ et 457 000 €.

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 022-200061463-20251217-15_08_2025_CM-DE

Vu les articles L 2121-29 et L 2241-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'estimation de la valeur vénale établie par le service des domaines en date du 12 juillet 2023 mise à jour le 17 juillet 2025 ;

Vu la délibération n°08-06-2025 du 17 septembre 2025 approuvant la mise en vente du presbytère par la procédure immo-interactif ;

Vu l'avis de la commission urbanisme, réunie le 28 novembre 2025 ;

Considérant :

- Que le bien, constitué des parcelles AM 555, AM 135, AM 557, AM 556 et AM 558 d'une surface totale de 1 596 ca pour un bâti estimé à 280 m², relève du domaine privé communal.
- Que le projet d'installation d'une jeune famille dans cette demeure contribuera au renouvellement générationnel du tissu local, soutiendra les infrastructures de proximité (écoles, commerces, associations) et participera à la dynamisation du bourg et justifie que l'offre retenue ne soit pas au montant le plus élevé ;
- Que la vente s'est déroulée dans le respect des principes de transparence, de mise en concurrence et de valorisation du patrimoine communal.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE la cession du presbytère d'Étables-sur-Mer à Monsieur et Madame Ingles-Leroy pour un montant de 522 000 € frais de négociation inclus soit 501 592 € net vendeur.

PRECISE que les conditions particulières de la vente incluent :

- Le report de la jouissance du terrain accueillant les jardins partagés jusqu'au 31 décembre 2026.
- La création d'une servitude non aedificandi sur la parcelle AM 0135, à l'exception d'une bande de 10 mètres de large à partir du bâtiment principal sur les façades nord et est.
- La charge des frais d'acte et de négociation pour l'acquéreur.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer l'acte de vente définitif et tous documents afférents à cette transaction.

Le Maire
Paul CHAUVIN

COMMUNE DE PLOUHA-ETABLES-SUR-MER
Côtes d'Armor